



DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU COURS DU MOIS DE FEVRIER 2025

Une fille violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura

Le 21 janvier 2025, une élève de 16 ans de l'ECOFO Kinyinya I a été victime d'un viol commis par son voisin, Pascal Itangishaka, âgé de 21 ans, commerçant, membre du parti CNDD-FDD. La victime, qui fréquentait régulièrement la famille de Pascal, avait passé la nuit chez lui dans sa chambre. Lorsque le père de la victime a remarqué son absence, il a porté plainte et les recherches ont conduit à la découverte de la victime dans la chambre de Pascal. Cependant, Pascal a disparu depuis. La victime a été conduite à l'hôpital "chez Magnus" par ses parents.

Une fille violée en commune et province Rumonge

Le 26 janvier 2025, une jeune fille de 14 ans, Clairia Niyomwungere, élève en 5^{ème} année à l'ECOFO de Magara 2, a été violée par Ezéchiel Nduwimana, membre du parti CNDD-FDD, sur la sous-colline Rukamba, à Rumonge.

Selon des témoins, Ezéchiel Nduwimana avait loué une maison sur la colline Rutumo et avait pris Clairia pour épouse. Lorsque les parents de Clairia ont remarqué son absence, ils ont entamé des recherches et l'ont retrouvée à Rutumo.

Ezéchiel Nduwimana a été arrêté et emprisonné au cachot de la zone Minago, avant d'être transféré au cachot du commissariat de police de Rumonge le 30 janvier 2025. Clairia, quant à elle, a été admise à l'hôpital de Rumonge pour y recevoir des soins médicaux.

Une fille violée en commune Bugendana, province Gitega

En date du 29 janvier 2025, vers 19h, au centre Bugendana situé sur la colline Mukoro, commune Bugendana, province Gitega, Iteriteka Lahayi Rôti âgée de 6 ans et ecoillère en 1ere année à l'Ecofo Bugendana II a été violée par le nommé Passy âgé de 32ans vivant avec handicap physique (se déplace à l'aide d'une chaise roulante). Selon Nibogora Anastasie, mère de la victime, Passy est venu au restaurant vers 18h comme d'habitude. Il a pris cet enfant en lui disant : "urira aka kaduga kanje ndaguhe umunyenga tugende kugura imyembe" comme il avait l'habitude de le faire. De

retour, les autres vendeurs ont remarqué que l'enfant a du mal à marcher rapidement, ces deux femmes Evelyne et Medy ont appelé Anastasie, l'enfant a expliqué que Passy l'a posée sur ses jambes et introduit son sexe dans le sien. Selon toujours Anastasie, beaucoup de spermatozoïdes étaient sur sa jupe et au niveau du sexe ainsi que de petites blessures au niveau de la vulve. Cela a été affirmé par un infirmier du CDS Bugendana qui à son tour a demandé la mère de la victime de se rendre à l'hôpital Mutoyi. À l'hôpital Mutoyi, l'enfant a été examiné et a reçu des médicaments. Malheureusement, d'après toujours Anastasie, l'Opj Mahinja Antoine après avoir vu le carnet médical de l'hôpital Mutoyi a conseillé Anastasie d'accepter une somme de 200milles fbu donnée par Murekerisoni Félicité mère de Passy pour que l'affaire soit réglée à l'amiable sous motif que l'auteur est un handicapé physique, mais Anastasie a refusé cet argent et demande plutôt que la justice soit faite. Jusqu'à présent, l'auteur n'est pas encore arrêté.

Une femme violée et tuée en commune et province Gitega

En date du 29 janvier 2025, vers 19h, une jeune femme de 24 ans, Josiane Niyonkuru, a été sauvagement assassinée par Édouard Hagabimana, un commerçant de 35 ans, membre du parti CNDD-FDD, dans le quartier Magarama de la province Gitega.

Selon le chef de quartier, Nzibarega Léandre, la victime avait passé la journée au chantier comme aide-maçon. Vers 17h, Édouard l'a appelée pour lui demander de passer la nuit chez lui. Plus tard, vers 20h, Édouard a appelé son frère pour lui demander de venir l'aider à évacuer un cadavre de sa maison.

Le frère d'Édouard a alerté le chef de quartier, qui a appelé la police. Lors de leur arrivée sur les lieux, ils ont trouvé le corps de Josiane décapité dans la salle de bain. Selon les témoins, la victime avait été violée avant d'être tuée. Édouard Hagabimana a été arrêté sur place et conduit au cachot du commissariat provincial, tandis que le corps de Josiane a été transporté à la morgue de l'hôpital Bethaniya de Songa. Un procès de flagrante a été prévu pour le 1er février 2025.

Il est important de noter qu'Édouard Hagabimana vivait seul depuis le début du mois de janvier, après des conflits avec son épouse. L'enterrement de Josiane aura lieu dès que sa famille, qui se trouve à Mwaro, arrivera à Gitega.

Tentative de viol en commune Songa, province Bururi

L'information parvenue à la ligue Iteka le 11/02/2025 indique qu'en date du 6 février 2025, vers 9 heures, Désiré Nkurunziza, âgé de 28 ans, cultivateur, originaire de la colline Yengero, commune Songa, province Bururi, a été appréhendé en compagnie d'une jeune fille nommée D.I, âgée de 14 ans. Celle-ci est élève en 7^{ème} année à l'ECOFO Yengero. Selon un témoin oculaire, Nkurunziza avait invité la victime à son domicile, situé à proximité de l'école. Alors qu'il tentait de la déshabiller, la victime a crié, alertant ainsi ses camarades qui sont intervenus.

Les examens médicaux effectués ont révélé qu'il n'y a pas eu de relation sexuelle, mais qu'il y a eu une tentative de viol. Nkurunziza a été arrêté par la police et détenu dans le cachot provincial de Kabezi.

Une fille violée en commune et province Rumonge

En date du 19 février 2025, vers 10 heures, sur la Colline Mutambara, commune et province Rumonge, B. N, âgée de 12 ans, élève de L'ECOFO Mutambara II en 2^{ème} année a été violée par Dynamique Irakaza, adulte de 25 ans et marié, cultivateur, membre du parti CNDD-FDD. Selon des témoins, ce dernier a profité de la récréation puis l'a conduit dans une maison inhabitée pour commettre le forfait. L'enfant a crié au secours et les passants sont venus. Il a été attrapé en flagrant délit et est incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge, quant à la victime, elle a été conduite au centre Humura de Rumonge pour la prise en charge holistique.

Un garçon violé en commune et province Rumonge

Le 18 février 2015, vers 20 heures, un acte de violence a été commis sur la colline Gatete, commune et province Rumonge. I. F, un adolescent sourd-muet de 13 ans, a été victime d'un viol perpétré par Zabulon Nkurikiye, un homme âgé de 70 ans. Selon des témoins, l'agression a eu lieu au bord du lac Tanganyika. Des passants ont porté secours à la victime, tandis que le présumé agresseur a été arrêté et conduit au commissariat de police de Rumonge. La victime a été prise en charge au centre Humura pour recevoir des soins holistiques.